

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 498

26 mai 2005

SOMMAIRE

A.T.P. S.A.	23898	Lets Holding S.A., Luxembourg	23894
AA - Iberian Venture Capital Invest S.A., Luxembourg.	23874	Lighthouse International Company S.A., Luxembourg.	23865
AA - Iberian Venture Capital Invest S.A., Luxembourg.	23875	Limax Communication, S.à r.l., Esch-sur-Alzette.	23858
Alpe-Lux A.G., Wasserbillig	23863	London Holdings S.A.H., Luxembourg.	23877
ASA Location S.A., Luxembourg	23901	London Holdings S.A.H., Luxembourg.	23877
Autrepart, S.à r.l., Luxembourg	23901	London Holdings S.A.H., Luxembourg.	23879
Barber, S.à r.l., Luxembourg	23892	Luxembourg Energy Drinks S.A., Luxembourg. ..	23863
BRE/Berkeley 2, S.à r.l., Luxembourg	23903	M.A.N.I. S.A., Luxembourg	23900
BRK Production, S.à r.l., Luxembourg	23858	Opalux S.A., Luxembourg	23865
Brige S.A., Luxembourg	23889	Opalux S.A., Luxembourg	23872
Cash.Life Funding S.A., Luxembourg	23877	P.W.S. S.A., Luxembourg	23886
Cassis Holding S.A., Luxembourg	23866	Parel Investments S.A., Luxembourg	23886
Cofdilux S.A., Luxembourg	23880	Parel Investments S.A., Luxembourg	23888
Compagnie Bethlem S.A., Luxembourg	23872	Parfimo Participations Financières Immobilières S.A., Luxembourg	23866
Copernicus Euro CDO II S.A., Luxembourg	23882	Parfimo Participations Financières Immobilières S.A., Luxembourg	23869
Countess CFO S.A., Luxembourg	23881	Profoot S.A., Strassen	23882
Decision Data Luxembourg S.A., Luxembourg ..	23901	Profoot S.A., Strassen	23883
Degussa Re S.A., Howald	23903	Promance, S.à r.l., Luxembourg	23872
Degussa Re S.A., Howald	23904	Red Zone Evénements S.A., Luxembourg	23894
Dexia Luxpart, Sicav, Luxembourg	23877	RF - Lux S.A., Luxembourg	23880
DJ Advisory Services, S.à r.l., Luxembourg	23872	Roni S.A., Luxembourg	23881
East-West Trading Company, G.m.b.H., Diekirch.	23869	S.IN.I.T. Société Internationale d'Investissements Techniques S.A., Luxembourg	23896
East-West Trading Company, S.à r.l., Diekirch ...	23870	Senator Appart Hôtel, S.à r.l., Livange	23890
Erste Reinsurance S.A., Howald	23890	Seurope S.A., Luxembourg	23862
Erste Reinsurance S.A., Howald	23891	Silverfin Holding S.A., Luxembourg	23880
Estor Holding S.A., Luxembourg	23892	Sirit, S.à r.l., Luxembourg	23870
Eufina S.A.H., Luxembourg	23880	Stockton S.A., Luxembourg	23875
Excelliance S.A., Luxembourg	23890	Sual Holding S.A., Luxembourg	23898
Eyes Screen S.A.	23863	Tinoc S.A.H., Luxembourg	23867
Financière de l'Ouest S.A., Luxembourg	23864	Ultra Premium Brands S.A., Luxembourg	23862
Financière de l'Ouest S.A., Luxembourg	23865	Ultra Premium Brands S.A., Luxembourg	23862
Gateway Holdings S.A., Luxembourg	23884	Ultra Premium Brands S.A., Luxembourg	23863
Gateway Holdings S.A., Luxembourg	23884	Watson Investment S.A., Luxembourg	23874
Gateway Holdings S.A., Luxembourg	23884	Watson Investment S.A., Luxembourg	23875
Gateway Holdings S.A., Luxembourg	23886	Zwischenstaatliche Immobilieninvestitions-gesellschaft A.G., Luxembourg	23878
Immomax S.A., Luxembourg	23869		
Intercommunica S.A., Luxembourg	23884		
International Logistic Holding S.A., Luxembourg .	23890		

LIMAX COMMUNICATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 147, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 50.908.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2005, réf. LSO-BA03732, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 janvier 2005.

Signature.

(009367.3/1549/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2005.

BRK PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 105.722.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société BRK PRODUCTION - Società a responsabilità limitata, ayant eu son siège social à Rome (Italie), Viale Guglielmo Marconi 16, au capital social actuel de quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 48.597,00), inscrite au Registre de Commerce de Rome sous le numéro 05890981003, et au Registre Economique Administratif (R.E.A.) de Rome sous le numéro 937529.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sabine Lemoye, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) La présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée suite à l'assemblée générale extraordinaire de la société qui s'est tenue à Rome par-devant le notaire Andrea Pantalani, le 20 mai 2004 et qui a décidé, entre autres, de transférer le siège social de la société BRK PRODUCTION - Società a responsabilità limitata, de Rome à Luxembourg et de soumettre la société à la législation luxembourgeoise.

II) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale du 20 mai 2004, tenue devant le notaire Andrea Pantalani, de transférer le siège social au 223, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg.

2. Refonte totale des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, et changement de la dénomination sociale en BRK PRODUCTION, S.à r.l.

3. Nomination d'un gérant et détermination de la durée de son mandat.

4. Détermination du siège social.

III) Il résulte d'une liste de présence que tous les associés sont présents ou représentés à la présente assemblée, de sorte que celle-ci peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, les procurations ainsi que le procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2004, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV) Ensuite l'assemblée aborde son ordre du jour et prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la ratification de la décision, prise par l'assemblée générale qui s'est tenue à Rome par-devant le notaire Andrea Pantalani, le 20 mai 2004, entre autres, de transférer le siège social de Rome au 223, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en BRK PRODUCTION, S.à r.l. ainsi que la refonte complète des statuts de la société, pour les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet: les productions audio, vidéo et publicitaires ainsi subdivisées:

* audio: la production et post-production audio (doublage, sound design, musiques, mix, mastering pour mise en onde, duplication de supports pour mise en onde) de communications publicitaires radio et vidéo, documentaires, films industriels, corporate, présentations, télépromotions, messages promotionnels pour supermarchés, entreprises, foires, expositions, cinémas et environnements commerciaux en général, messages pour répondants téléphoniques, CD-Rom, DVD, sites Internet, spots pour attentes téléphoniques, et tout ce qui nécessite une colonne sonore de support;

* éditions audio et vidéo: éditions publicitaires, cinématographiques, télévisuelles, musicales, multimédia, sites Internet et de produits en compact disc audio, éditions d'audiofilms;

* vidéos: production et post-production de films, documentaires, spots, films industriels, corporate, télé-promotions, fictions, émissions pour la télévision, sigles et promotions d'animations graphiques 2D-3D et tout ce qui nécessite un support d'images vidéo;

* publicité et communication: conception, production, réalisation et organisation de campagnes publicitaires à service complet, foires, expositions, événements nationaux et internationaux, congrès, image d'entreprise et personnelle.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de BRK PRODUCTION, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quarante-huit mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 48.597,00), représenté par cent (100) parts sociales de quatre cent quatre-vingt-cinq virgule quatre-vingt-dix-sept euros (EUR 485,97) chacune, entièrement libérées.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. - Monsieur Aldo Castellani, agent commercial, demeurant à I-00100 Rome, Viale Guglielmo Marconi 16, cinquante parts sociales	50
2. - Monsieur Leopoldo Antonini, retraité, demeurant à I-00100 Rome, Viale Guglielmo Marconi 16, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoquables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à un.

Monsieur Aldo Castellani, agent commercial, né à Trevignano Romano (Italie), le 23 mars 1964, demeurant à I-00100 Rome, Viale Guglielmo Marconi 16, est nommé gérant pour une durée indéterminée, avec tous les pouvoirs pour engager valablement la société, en toutes circonstances, par sa seule signature.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le siège social de la société au 223, Val Sainte Croix, à L-1371 Luxembourg.

Le premier exercice sous l'empire de la loi luxembourgeoise prend cours à partir de ce jour et se terminera le trente et un décembre deux mille cinq.

Déclaration pour l'enregistrement

Pour la perception des droits de l'enregistrement, l'assemblée déclare que le droit d'apport dû sur la constitution de la société a été payé en Italie.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à la somme de deux mille euros (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une version en langue anglaise; sur demande desdits comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and four, on the twenty-second day of December,

Before Us, Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of BRK PRODUCTION - Società a responsabilità limitata, a company having been established in Rome (Italie), Viale Guglielmo Marconi 16, with currently a share capital of forty-eight thousand five hundred ninety-seven euros (EUR 48,597.00), registered at the Trade Register in Rome under number 05890981003, and in the Economic Administrative Register (R.E.A.) in Rome under number 937529.

The meeting was opened with Ms Jeanne Piek, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, in the chair,

who appointed as secretary Ms Sabine Lemoye, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The meeting elected as scrutineer Ms Elisabeth Antona, private employee, residing professionally in L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state the following:

I) The present general meeting has been convened, following the general meeting of the company held in Rome before notary Andrea Pantalani, on 20 May 2004 which decided, among other things, to transfer the registered office of the company BRK PRODUCTIONS - Società a responsabilità limitata from Rome to Luxembourg and to submit the company to the Luxembourg legislation.

II) The agenda of the meeting is the following:

1. Ratification of the decision taken by the general assembly on 20 May 2004 before notary Andrea Pantalani, to transfer the registered office of the company to 223, Val Sainte Croix, in L-1371 Luxembourg.

2. Complete reorganization of the Articles of Incorporation in order to adapt them to Luxembourg legislation, and changing of the name of the company to BRK PRODUCTION, S.à r.l.

3. Appointment of a manager and determination of the duration of his mandate.

4. Determination of the registered office.

III) As results from an attendance list, all the shareholders are present or represented at the extraordinary general meeting, so that it can validly deliberate on all the points on the agenda.

The attendance list, the proxies as well as the minutes of the meeting of 20 May 2004, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

IV) Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the ratification of the decision taken by the general meeting held in Rome before notary Andrea Pantalani, on 20 May 2004, to transfer the registered office from Rome to 223, Val Sainte Croix, in L-1371 Luxembourg.

Second resolution

The general meeting decides to change the name of the corporation to BRK PRODUCTION, S.à r.l. as well as to reorganize the Articles of Incorporation, in order to adapt them to Luxembourg legislation, which Articles of Incorporation will from now on have the following wording:

Art. 1. There is hereby formed between the owners of the shares created hereinafter and of all those that may be created subsequently a limited liability company, to be governed by the corresponding legislation and by the present memorandum and articles of association.

Art. 2. The object of the company shall be audio, video and publicity productions in the following categories:

* audio: audio production and post-production (dubbing, sound design, music, mixing, mastering for broadcasting, duplication of media for broadcasting) of radio and video publicity material, documentaries, industrial and corporate films, presentations, tele-promotions, promotional messages for supermarkets, companies, trade fairs, exhibitions, cinemas and commercial environments in general, messages for telephone answering machines, CD-ROMs, DVDs, Internet sites, commercials for telephone hold, and anything requiring the backing of sound;

* audio and video editing: editing of publicity, cinematographic, television, musical, multimedia and Internet site material and of audio CDs and audio films;

* videos: production and post-production of films, documentaries, commercials, industrial and corporate films, tele-promotions, fiction, television programmes, acronyms and promotions of 2D and 3D graphic animations, and anything requiring the backing of video images;

* publicity and communication: conception, production, direction and organisation of publicity campaigns with full service, trade fairs, exhibitions, national and international events, congresses, corporate and personal image.

The company may carry out any operations of an industrial, commercial or financial nature, involving either movable or immovable property, that have a direct or indirect connection with the object of the company or are such as to facilitate its extension or development.

Art. 3. The name of the company shall be BRK PRODUCTION, S.à r.l., limited liability company.

Art. 4. The company shall be formed for an unlimited duration.

Art. 5. The registered office shall be established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place by common agreement between the partners.

Art. 6. The company capital is set at forty-eight thousand five hundred ninety-seven euros (EUR 48,597.00), represented by one hundred (100) shares each with a value of four hundred eighty-five point ninety-seven euros (EUR 485.97), entirely paid in.

The hundred (100) shares in the company have been subscribed as follows:

1. - Mr Aldo Castellani, «agent commercial», residing in I-00100 Rome, Viale Guglielmo Marconi 16, fifty shares	50
2. - Mr Leopoldo Antonini, retired, residing in I-00100 Rome, Viale Guglielmo Marconi 16, fifty shares	50
Total: one hundred shares.	100

Art. 7. The shares in the company may be transferred freely between the partners. They may not be transferred inter vivos to persons other than the partners, unless all the partners so agree.

Art. 8. The company shall not be dissolved by the death, prohibition, bankruptcy or insolvency of either of the partners.

Art. 9. The personal creditors, beneficiaries or heirs of a partner may not, for any reason whatsoever, have seals placed on the assets and documents belonging to the company.

Art. 10. The company shall be administered by one or more managers, who need not necessarily be partners, appointed by the meeting of partners, which may revoke them at any time.

The document of appointment shall lay down the extent of the powers and the duration of the term of office of the manager(s).

Art. 11. Each partner may participate in collective decision-making, whatever the number of shares he holds. Each partner shall have a number of votes equal to the number of shares in the company he holds. Each partner may be validly represented at meetings by a person bearing a special power of attorney.

Art. 12. The manager(s) shall not contract any personal obligation in respect of the commitments properly undertaken by him/them in the name of the company by virtue of his/their function.

Art. 13. The company's financial year shall commence on the first day of January and end on the thirty-first day of December each year.

Art. 14. Each year, on the thirty-first of December, the accounts shall be closed and the management shall draw up an inventory indicating the value of the company's assets and liabilities.

Art. 15. Any partner may consult the inventory and the balance sheet at the company's registered office.

Art. 16. The balance sheet surplus, after deduction of the charges incumbent on the company, amortisation and depreciation considered necessary or worthwhile by the partners, shall constitute the company's net profits.

After payment into the statutory reserve, the balance shall be freely at the disposal of the meeting of the partners.

Art. 17. When the company is wound up, it shall be liquidated by one or more liquidators, who need not necessarily be partners, appointed by the partners, who shall determine their powers and emoluments.

Art. 18. For all matters not covered by the present memorandum and articles of association, the partners shall refer to and abide by the legal provisions.

Third resolution

The general meeting decides to fix the number of managers at one.

Mr. Aldo Castellani, commercial agent, born in Trevignano Romano (Italy), on 23 March 1964, residing in I-00100 Rome, Viale Guglielmo Marconi 16, is appointed manager for an unlimited period, with all powers to commit the company, in all circumstances, by his sole signature.

Fourth resolution

The general meeting decides to fix the company's address at 223, Val Sainte Croix, in L-1371 Luxembourg.

The first fiscal year under Luxembourg Law shall begin on this date and will end on 31st December 2005.

Declaration for registration purposes

For the purpose of the collection of registration charges, the general meeting declares that the contribution duty payable in respect of the constitution of the company has been paid in Italy.

Evaluation of costs

The amount of the costs, expenses, remunerations and charges in any form whatsoever incumbent on the company or for which it is liable by reason of its constitution is valued at two thousand euros (EUR 2,000.00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

In faith of which, We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us the notary the present original deed.

Signé: J. Piek, S. Lemoye, E. Antona, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

E. Schlessler.

(010556.3/227/244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

ULTRA PREMIUM BRANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R. C. Luxembourg B 47.558.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01020, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(012201.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

ULTRA PREMIUM BRANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R. C. Luxembourg B 47.558.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01023, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(012202.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

SEUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.737.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue le 2 décembre 2004**Première résolution*

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils désignent Monsieur André Gloumeaud, administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société. Son mandat qui prend cours immédiatement prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2005.

Deuxième résolution

En application des statuts, ils décident que vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2004, réf. LSO-AX06408. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012799.3/565/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

ULTRA PREMIUM BRANDS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 9B, Plateau Altmünster.

R. C. Luxembourg B 47.558.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01025, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(012203.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

EYES SCREEN S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 59.302.

Par la présente, Maître Eyal Grumberg, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, déclare avoir résilié en date du 26 janvier 2005 la convention de domiciliation conclue avec la société EYES SCREEN S.A., inscrite sous le registre du commerce sous le n° B 59.302.

Le siège social de la société a été dénoncé à dater du 26 janvier 2005.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00613. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012206.2//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

LUXEMBOURG ENERGY DRINKS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 36.974.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB01011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Signature.

(012218.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

ALPE-LUX A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 90.742.

Verwaltungsratssitzung vom 9. Januar 2005

Am heutigen Tage sind erschienen:

- 1) Herr Wolfgang Graf von Spens Baron von Einem geboren Bartsch, Kaufmann, beruflich wohnhaft in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg
- 2) Herr Johann Elsen, Kaufmann, beruflich wohnhaft in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg
- 3) Frau Sandra Gräfin von Spens Baronin von Einem, Kauffrau, beruflich wohnhaft in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg

Vorerwähnte Personen sind die Verwaltungsratsmitglieder der Gesellschaft ALPE-LUX A.G., mit Gesellschaftssitz in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg,

welche sich zu einer Verwaltungsratssitzung eingefunden haben und einstimmig folgenden Beschluss gefasst haben:

Einzigter Beschluss

Der Verwaltungsrat beschließt einstimmig:

Frau Christa Maria Hammes

als Delegierte und Administrateur des Verwaltungsrats per 9. Januar 2005 abuberufen und ihr Mandat per 9. Januar 2005 zu beenden.

Wasserbillig, den 9. Januar 2005.

W. Graf von Spens Baron von Einem, S. Gräfin von Spens Baronin von Einem, J. Elsen

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2005, réf. LSO-BB02112. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013053.3/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

FINANCIERE DE L'OUEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 29.967.

L'an deux mille quatre, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding FINANCIERE DE L'OUEST S.A., avec siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt, constituée sous la dénomination de FIBRONIT INTERNATIONAL HOLDING S.A., suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, de résidence à Luxembourg, en date du 2 février 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 159 du 8 juin 1989, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Hencks, en date du 9 février 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 299 du 28 août 1990, modifiée en FINANCIERE DE L'OUEST S.A., suivant acte reçu par le prédit notaire Hencks, en date du 18 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 23 du 23 janvier 1992, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Hencks, en date du 30 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 296 du 5 août 1994, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Hencks, en date du 30 juin 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 738 du 5 octobre 1999, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 29.967.

L'assemblée est présidée par Monsieur Farid Bentebbal, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Carvas, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Lionel Capiaux, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Transformation de la société holding en société de participation financière, et modification subséquente de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

2. Modification de l'article douze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de changer l'objet social de la société de celui d'une société holding soumise à la loi du 31 juillet 1929 en celui d'une société de participation financière et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement de son objet.»

Deuxième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article douze des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Bentebbal, C. Carvas, L. Capioux, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2004, vol. 146S, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

E. Schlessler.

(011007.3/227/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

FINANCIERE DE L'OUEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 29.967.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2005.

E. Schlessler.

(011009.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

LIGHTHOUSE INTERNATIONAL COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 94.548.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 27 janvier 2005 que le siège social de la société a été transféré du 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg au 8, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2005, réf. LSO-BA07721. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012223.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

OPALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 31.553.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012236.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

PARFIMO, PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 55.543.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 20 décembre 2004

La cooptation de M. Guy Lammar, Indépendant, 3, rue Batty Weber, Bertrange en tant qu'Administrateur en remplacement de M. Jean-Marie Schmit démissionnaire est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2007.

Fait à Luxembourg, le 20 décembre 2004.

Certifié sincère et conforme

PARFIMO, PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A.

M. Scherrer / C. Hermes

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2005, réf. LSO-BA07490. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012226.2//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.232.

L'an deux mille cinq, le sept janvier,

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CASSIS HOLDING S.A., avec siège social à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg, en date du 24 mars 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 288 du 28 juillet 1994, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 47.232, au capital social de trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,00), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques Claeys, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Rafael Rozanski, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal,

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annie Lyon, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la dissolution de la société anonyme holding CASSIS HOLDING S.A. et prononce sa mise en liquidation avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution.

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

GENLICO LIMITED, ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques), Wickhams Cay, Road Town, 3.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction, pour l'exercice de leurs mandats allant jusqu'à la date de la présente assemblée générale extraordinaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J. Claeys, R. Rozanski, A. Lyon, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2005, vol. 146S, fol. 77, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

E. Schlesser.

(010856.3/227/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

TINOC SOCIETE ANONYME HOLDING, Holdingaktiengesellschaft.

Siège social: Luxembourg.

H. R. Luxemburg B 103.159.

Im Jahr zweitausendvier, am achten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jos Elvinger, im Amtssitz in Luxemburg.

hat eine außergewöhnliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft TINOC société anonyme holding, mit Sitz in Luxemburg, stattgefunden.

Besagte Gesellschaft wurde am 14 September 2004 gegründet durch Beurkundung des unterzeichneten Notars, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1213 vom 26. November 2004.

Den Vorsitz der Generalversammlung übernimmt Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der Vorsitzende bestellt Frau Rachel Uhl, Jurist, wohnhaft in Luxemburg, zum Schriftführerin.

Die Versammlung wählt Dr. Romain Lutgen, Rechtsanwalt, mit beruflicher Anschrift in L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris, zum Stimmzähler.

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar zu beurkunden:

1. dass die anwesenden oder vertretenen Aktionäre und die Zahl der Aktien, die sie besitzen, aus einer Anwesenheitsliste hervorgehen, welche vom Vorsitzenden, vom Schriftführer und vom unterzeichneten Notar unterschrieben wird. Besagte Anwesenheitsliste wird vorliegender Urkunde beigegeben und mit der Urkunde zur Einregistrierung vorgelegt.

2. dass aus der Anwesenheitsliste hervor geht, dass tausend (1.000) Aktien welche das gesamte vollständig eingezahlte Kapital von hunderttausend (100.000,-) Euro darstellen bei der gegenwärtigen außergewöhnlichen Generalversammlung vertreten sind, sodass die Versammlung rechtsgültig über alle Punkte der Tagesordnung beschließen kann.

3. dass die anwesenden und vertretenen Aktionäre sich als gültig einberufen betrachten und darüber hinaus erklären, ausführlich Kenntnis von der Tagesordnung zu haben, welche Ihnen im voraus übermittelt wurde.

4. dass die Tagesordnung der Generalversammlung folgende ist:

Tagesordnung

1. Erhöhung des Stammkapitals der Gesellschaft von augenblicklich 100.000,- Euro auf 400.000,- (vierhunderttausend) Euro durch die Schaffung und Ausgabe von 3000 (dreitausend) neuen Aktien mit einem Nennwert von 100,- (hundert) Euro pro Stück, wobei die neugeschaffenen Aktien dieselben Rechte und Vorteile genießen soll, wie die bereits vorhandenen.

2. Zeichnung der neugeschaffenen Aktien

3. Abänderung von Artikel 5 der Statuten welche künftig folgenden Wortlaut haben soll:

«Das Gesellschaftskapital beträgt vierhunderttausend (400.000,-) Euro eingeteilt in viertausend (4.000) Aktien zu je hundert (100,-) Euro.»

4. Neufestsetzung des Datums der ordentlichen Generalversammlung.

5. Neuformulierung von Artikel 15 Abseits 1 der Statuten mit folgendem Wortlaut:

«Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am ersten Dienstag des Monates Mai um 14.30 Uhr, erstmalig im Jahre 2005 in der Stadt Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen.»

6. Hinzufügung eines zusätzlichen Absatzes zu Artikel 18 der Statuten mit folgendem Inhalt:
«Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen ist der Verwaltungsrat befugt, Akontozahlungen auf kommende Dividende auszuschütten.»
7. Ersetzung des ausgeschiedenen Kommissars; Festsetzung der Mandatsdauer des neuen Kommissars.
8. Festsetzung der Amtsdauer der amtierenden Verwalter.
9. Verschiedenes

Nachdem die Generalversammlung die vorgetragenen Ausführungen als richtig erkannt hat, hat sie einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, das Kapital der Gesellschaft um dreihunderttausend (300.000,-) Euro zu erhöhen, um es auf den Betrag von vierhunderttausend (400.000,-) Euro zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von dreitausend (3.000) neuen Aktien von einem Wert von je hundert (100,-) Euro, mit den selben Rechten und Auflagen wie für bis dato bestehenden Aktien.

Zweiter Beschluss

Nachdem der anwesenden Dr. Romain Lutgen handelnd in seiner Eigenschaft als Aktionär auf eine Teilnahme an der Kapitalerhöhung verzichtet hat, beschließt die Generalversammlung einstimmig die MINERALÖL-ROHSTOFF-HANDEL, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, allein zur Zeichnung der neugeschaffenen Aktien zu zulassen, welche durch Ihren Bevollmächtigten erklärt, die dreitausend (3.000) neuen Aktien zu zeichnen und voll einzuzahlen.

Die volle Einzahlung der gezeichneten Aktien wurde dem amtierenden Notar nachgewiesen sodass die Summe von dreihunderttausend (300.000,-) Euro fortan der Gesellschaft frei zur Verfügung steht.

Dritter Beschluss

Infolge der vorhergegangenen Kapitalerhöhung beschließt die Generalversammlung Artikel 5 der Statuten abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Das Gesellschaftskapital beträgt vierhunderttausend (400.000,-) Euro eingeteilt in viertausend (4.000) Aktien zu je hundert (100,00) Euro.»

Vierter Beschluss

Das Datum der ordentlichen jährlichen Generalversammlung wird auf den zweiten Dienstag des Monats Mai um 14.30 Uhr verlegt.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 15 Abseits 1 wie folgt neu zu formulieren:

«Die ordentliche Generalversammlung tritt alljährlich am ersten Dienstag des Monats Mai um 14.30 Uhr, erstmalig im Jahre 2005 in der Stadt Luxemburg an dem im Einberufungsschreiben angegebenen Ort zusammen.»

Sechster Beschluss

Die Versammlung beschliesst zu Artikel 18 der Statuten ein Absatz mit folgendem Wortlaut hinzufügen:

«Unter Berücksichtigung der in Artikel 72-2 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen ist der Verwaltungsrat befugt, Akontozahlungen auf kommende Dividende auszuschütten.»

Siebter Beschluss

Nach der Amtsniederlegung aus Gesundheitsgründen von Herrn François David beschließt die Generalversammlung folgende Rechtsperson zum Kommissar zu ernennen:

die Aktiengesellschaft Luxemburger Rechts LE COMITIUM INTERNATIONAL S.A. mit Sitz in L-2538 Luxemburg, 3, rue Nicolas Simmer.

Das Mandat des neuen Kommissar endet bei Gelegenheit der ordentlich Generalversammlung im Jahr 2010.

Achter Beschluss

Das Mandat der derzeit amtierenden Verwalter endet bei Gelegenheit der ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2010.

Kosten

Der Betrag der gesetzlichen Kosten, Auslagen und Entlohnungen gleich welcher Art, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit der Kapitalerhöhung obliegen werden auf ungefähr fünftausend (5.000,-) Euro geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung, haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Unterzeichnet: R. Lutgen, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2004, vol. 22CS, fol. 95, case 6. – Reçu 3.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Luxemburg, den 17. Dezember 2004.

J. Elvinger.

(013088.3/211/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

PARFIMO, PARTICIPATIONS FINANCIERES IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 55.543.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07079, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012228.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

IMMOMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.
R. C. Luxembourg B 84.398.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012239.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

EAST-WEST TRADING COMPANY, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.
H. R. Luxemburg B 94.641.

Im Jahre zweitausendvier, am dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Urbain Tholl, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Mersch.

Ist erschienen:

Die Aktien-Holdinggesellschaft LUCKY INVEST S.A.H., mit Sitz zu L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, hier vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied, Herrn Paul Müller, Privatbeamter, wohnhaft zu L-9840 Siebenaler, Haus 20,

Welche Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte ihr nachfolgendes zu beurkunden:

1. Sie ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EAST-WEST TRADING COMPANY, mit Sitz zu Diekirch, R.C.S.L. Nummer B 94.641.

2. Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den Notar Joseph Hoffmann, mit dem damaligen Amtswohnsitz in Echternach, am 22. November 1983, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2 vom 4. Januar 1984 und ihre Statuten wurden zuletzt abgeändert gemäss Urkunde unter Privatschrift vom 26. Juni 2002 (Umwandlung des Gesellschaftskapitals in Euro), wovon ein Auszug vom Sitzungsprotokoll im Mémorial C Nummer 1271 vom 2. September 2002 veröffentlicht wurde.

3. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendsiebenhundertfünfzig (12.750,-) Euro, eingeteilt in fünfhundertzehn (510) Anteile zu je fünfundzwanzig (25,-) Euro, welche von der Komparentin gezeichnet wurden.

Diese Erschienenene, welche das gesamte Stammkapital vertritt, hat sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung eingefunden, und hat folgenden Beschluss gefasst:

Einzigiger Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst, den Gesellschaftszweck abzuändern, und demgemäss Artikel vier der Statuten der Gesellschaft zu streichen und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«Zweck der Gesellschaft sind jegliche Geschäfte in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligung in gleich welcher Form an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Guthaben namentlich zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios benutzen, das sich aus Wertpapieren und Patenten jeglicher Art und sonstigen Rechten, die aus diesen Patenten abgeleitet sind oder diese zu ergänzen vermögen, zusammensetzt, sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unternehmen beteiligen, mittels Einlage, Zeichnung, Festkauf, Kaufoption oder sonstwie sämtliche Wertpapiere und Patente und sonstigen Rechte, die aus diesen Patenten abgeleitet sind oder diese zu ergänzen vermögen, erwerben, diese mittels Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern und diese Geschäfte und Patente verwerten lassen.

Sie kann Anleihen aufnehmen und den Gesellschaften, an denen sie beteiligt ist, jegliche Hilfeleistungen, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft kann sämtliche Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und alle Geschäfte gleich welcher Art, ob Handels-, Industrie- und Finanzgeschäfte, sowohl im Zusammenhang mit beweglichen als auch mit unbeweglichen Gütern tätigen, welche mit ihrem Gesellschaftszweck verbunden sind oder diesen zu fördern vermögen.»

Kosten und Gebühren:

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser ausserordentlichen Generalversammlung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf den Betrag von siebenhundertfünfzig (750,-) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Mersch, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehendem an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat diese die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

(Gez.): Müller, Tholl.

Enregistré à Mersch, le 3 janvier 2005, vol. 430, fol. 10, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 28. Januar 2005.

U. Tholl.

(900508.3/232/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} février 2005.

EAST-WEST TRADING COMPANY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R. C. Luxembourg B 94.641.

Statuts coordonnés suivant acte du 30 décembre 2004, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

U. Tholl.

(900509.3/232/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} février 2005.

SIRIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 94.292.

DISSOLUTION

In the year two thousand and four, on the twenty-eighth of December.

Before Us Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

Mr Alain Steichen, attorney-at-law, residing in L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, acting in his capacity as attorney-in-fact of Mr Gian Piero Balducci, born in Turin, (Italy), on the 18th of December 1961, residing in Turin, Via Ettore de Sonnaz n. 19, (Italy),

by virtue of a proxy given on December 22, 2004, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

1.- That the Company SIRIT, S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, (R.C.S. Luxembourg section B number 94,292) hereinafter referred to as «the Company», has been incorporated by deed of the undersigned notary on the 27th of June 2003, published in the Mémorial C number 786 of the 26th of July 2003.

2.- That the corporate capital of the Company is fixed at fifteen thousand euros (15,000.- EUR), divided in three hundred (300) sharequotas with a par value of fifty euros (50.- EUR) each.

3.- That Mr Gian Piero Balducci, prenamed, is the single owner of all the parts of the Company.

4.- That Mr Gian Piero Balducci, prenamed, acting as sole partner at an extraordinary partner's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

5.- That Mr Gian Piero Balducci, prenamed, appoints himself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company he will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act;

That Mr Gian Piero Balducci declares that all the liabilities of the Company have been settled and that the liabilities in relation with the closing of the liquidation are duly supplied with and that he irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

6.- That Mr Gian Piero Balducci, prenamed, declares that it has taken over all remaining assets of the Company and that he will assume any existing debt of the Company which would not already have been settled pursuant to section 5.

7.- That Mr Gian Piero Balducci, prenamed, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of parts or any other securities shall be canceled.

8.- That discharge is given to Alain Steichen for his duties until today in his capacity as sole manager of the Company.

9.- That the books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company in L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred euros.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Alain Steichen, avocat, demeurant à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, agissant en sa qualité de mandataire spécial de Monsieur Gian Piero Balducci, né à Turin, (Italie), le 18 décembre 1961, demeurant à Turin, Via Ettore de Sonnaz n. 19, (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée le 22 décembre 2004, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1.- Que la société à responsabilité limitée SIRIT, S.à r.l., avec siège social à L-1450 Luxembourg, 73, côte d'Eich, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 94.292), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 786 du 26 juillet 2003.

2.- Que le capital social de la société est fixé à quinze mille euros (15.000,- EUR), divisé en trois cents (300) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

3.- Que Monsieur Gian Piero Balducci, préqualifié, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que Monsieur Gian Piero Balducci, préqualifié, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés, modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que Monsieur Gian Piero Balducci, préqualifié, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société il aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

Que Monsieur Gian Piero Balducci, préqualifié, déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

6.- Que Monsieur Gian Piero Balducci, préqualifié, déclare reprendre tout l'actif restant de la Société et tout le passif existant de la Société, qui n'aurait pas déjà été réglé suivant la section 5.

7.- Que Monsieur Gian Piero Balducci, préqualifié, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

8.- Que décharge est donnée à Alain Steichen pour l'exercice de son mandat, jusqu'à ce jour, en sa qualité de gérant unique de la Société.

9.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1450 Luxembourg 73, côte d'Eich.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cents euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Steichen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 janvier 2005, vol. 530, fol. 43, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2005.

J. Seckler.

(011232.3/231/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

OPALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.
R. C. Luxembourg B 31.553.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 4 février 2005, réf. LSO-BB01176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(012242.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

DJ ADVISORY SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.139.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012243.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

PROMANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 89.819.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012245.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

COMPAGNIE BETHLEM S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.110.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPAGNIE BETHLEM S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 57.110), constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 25 novembre 1996, publié au Mémorial C numéro 87 du 24 février 1997,

dont le capital social a été converti en cent quarante-huit mille sept cent trente-six euros et onze cents (148.736,11 EUR), représenté par six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 26 juin 2000, dont un extrait du procès-verbal a été publié au Mémorial C numéro 182 du 20 février 2003,

et dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 mars 2004, publié au Mémorial C numéro 498 du 12 mai 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Gabriele, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 5.- Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
- 6.- Conservation des livres et documents de la société.
- 7.- Clôture de la liquidation.
- 8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, à savoir la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.706, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de ne pas payer de dividende de liquidation mais que les actifs nets sont disponibles aux actionnaires pour distribution.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, C. Gabriele, J.-H. Doubet, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 52, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2005.

J. Elvinger.

(011223.3/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

WATSON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R. C. Luxembourg B 68.110.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012246.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

AA - IBERIAN VENTURE CAPITAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 104.752.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

A comparu:

Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme AA - IBERIAN VENTURE CAPITAL INVEST S.A., ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 29 décembre 2004, dont une copie certifiée conforme, signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I. - La société AA - IBERIAN VENTURE CAPITAL INVEST S.A. fut constituée sous forme d'une société anonyme, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 3 décembre 2004, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 104.752, au capital social intégralement libéré de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et une (31) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

L'article trois, alinéas 3 et 4 des statuts stipule que:

«Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de neuf millions neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 9.969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), le cas échéant par l'émission de neuf mille neuf cent soixante-neuf (9.969) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.»

II. - Le conseil d'administration, en sa réunion du 29 décembre 2004, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par l'émission de neuf cent soixante-neuf (969) actions nouvelles de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

III. - Le conseil d'administration a admis à la souscription des actions nouvelles SOLARIS FUND (SPC) LTD, pour le compte de son sous-fonds SOLARIS VENTURE CAPITAL FUND, ayant son siège social aux Iles Cayman, les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

IV. - Toutes les nouvelles actions ont été intégralement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de neuf cent soixante-neuf mille euros (EUR 969.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

V. - A la suite de cette augmentation de capital, les premiers et troisième alinéas de l'article trois des statuts sont modifiés comme suit:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, intégralement libérées.»

«**Troisième alinéa.** Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de neuf millions d'euros (EUR 9.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), le cas échéant par l'émission de neuf mille (9.000) actions de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.»

23875

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société à la suite de la présente augmentation de capital, s'élèvent approximativement à onze mille sept cents euros (EUR 11.700,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.R. Bartolini, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 37, case 4. – Reçu 9.690 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

E. Schlessler.

(010757.3/227/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

AA - IBERIAN VENTURE CAPITAL INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 104.752.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2005.

E. Schlessler.

(010758.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

WATSON INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R. C. Luxembourg B 68.110.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2005, réf. LSO-BA07076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(012247.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

STOCKTON S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 44.853.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STOCKTON S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 44.853), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 2 août 1993, publié au Mémorial C numéro 507 du 26 octobre 1993,

dont le capital social a été converti en trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision du conseil d'administration de la société du 7 décembre 2001, dont un extrait du procès-verbal de la réunion a été publié au Mémorial C numéro 1339 du 16 septembre 2002,

et dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2004, publié au Mémorial C numéro 786 du 31 juillet 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Henz, diplômé Edhec, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Anne Zinni, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire-vérificateur.
- 2.- Décision sur le paiement éventuel d'un dividende de liquidation.
- 3.- Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4.- Décharge à donner au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.
- 5.- Décharge à donner aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.
- 6.- Conservation des livres et documents de la société.
- 7.- Clôture de la liquidation.
- 8.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, à savoir la société à responsabilité limitée FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN, S.à r.l., avec siège social à L-5969 Itzig, 83, rue de la Libération, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.706, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de ne pas payer de dividende de liquidation mais que les actifs nets sont disponibles aux actionnaires pour distribution.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Quatrième résolution

L'assemblée donne décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

Cinquième résolution

L'assemblée donne décharge aux membres du bureau de l'assemblée prononçant la liquidation finale de la société.

Sixième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Septième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigent.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Henz, A. Zinni, T. Grosjean, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 52, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2005.

J. Seckler.

(011226.3/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

CASH.LIFE FUNDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 87.835.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 31 janvier 2005 que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 31 janvier 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Mr. Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Il résulte également que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00879. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012249.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

DEXIA LUXPART, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 52.211.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2005, réf. LSO-BA07873, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour DEXIA LUXPART, SICAV

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

(012252.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

LONDON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 54.289.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00158, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour LONDON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(012254.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

LONDON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 54.289.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour LONDON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(012255.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

ZWISCHENSTAATLICHE IMMOBILIARINVESTITIONSGESELLSCHAFT A.G.,

Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.686.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ZWISCHENSTAATLICHE IMMOBILIARINVESTITIONSGESELLSCHAFT A.G., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 64.686, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 596 du 18 août 1998, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Edmond Schroeder en date du 9 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 468 du 19 juin 1999,

et dont le capital social a été converti en cinq cent seize mille quatre cent cinquante six euros et quatre vingt neuf cents (516.456,89 EUR), représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 mai 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Philippe Vanderhoven, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Cindy Szabo, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Manuela D'Amore, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Nomination de

Giordanino Renato, Code Fiscal No GRD RNT 64D05 L-219Q, demeurant à Torino, Vicinale dei Tetti Bertoglio 253, de nationalité italienne;

Giordanino Piero, Code Fiscal No GRD PRI 27D05 L-1219K, demeurant à Almese/TO, Via Rubiana 56, de nationalité italienne;

Dematteis Michele, Code Fiscal No DMT MHL 49P06 A117X, demeurant à Venaria/TO, Via Medici del Vascello 10, de nationalité italienne;

comme membres du conseil d'administration en remplacement des administrateurs actuels.

2. Nomination de

Motta Sergio, Code Fiscal No MTT SRG 36S13 L219Y, demeurant à Torino, Via Tofane 87, de nationalité italienne;

Conte Alessandro, Code Fiscal No CNT LSN 64L09 L219U, demeurant à Torino, Via Cibrario 13, de nationalité italienne;

Marchiori Marco, Code Fiscal No MRC MRC 62L29 L219O, demeurant à Torino, Corso degli Abruzzi 78, de nationalité italienne;

comme commissaires en remplacement du commissaire actuel.

3. Transformation de la société en une «società a responsabilità limitata» de droit italien.

4. Adoption des nouveaux statuts dans la forme annexée à la procuration.

5. Changement par la société de la nationalité luxembourgeoise en italienne et transfert du siège social du 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, à I-10122 Torino, Corso Principe Oddone 18.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer:

a) Monsieur Renato Giordanino, Code Fiscal Numéro GRD RNT 64D05 L-219Q, demeurant à Torino, Vicinale dei Tetti Bertoglio 253 (Italie), de nationalité italienne;

b) Monsieur Piero Giordanino, Code Fiscal Numéro GRD PRI 27D05 L-1219K, demeurant à Almese/TO, Via Rubiana 56 (Italie), de nationalité italienne;

c) Monsieur Michele Dematteis, Code Fiscal Numéro DMT MHL 49P06 A117X, demeurant à Venaria/TO, Via Medici del Vascello 10 (Italie), de nationalité italienne;
comme membres du conseil d'administration de la société en remplacement des administrateurs actuels de la société à savoir Messieurs Fabio Mazzoni, Joseph Mayor et Madame Géraldine Schmit.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer:

- a) Monsieur Sergio Motta, Code Fiscal Numéro MTT SRG 36S13 L219Y, demeurant à Torino, Via Tofane 87 (Italie), de nationalité italienne;
b) Monsieur Alessandro Conte, Code Fiscal Numéro CNT LSN 64L09 L219U, demeurant à Torino, Via Cibrario 13 (Italie), de nationalité italienne;
c) Monsieur Marco Marchiori, Code Fiscal Numéro MRC MRC 62L29 L219O, demeurant à Torino, Corso degli Abruzzi 78 (Italie), de nationalité italienne;
comme commissaires de la société en remplacement du commissaire actuel de la société à savoir WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une «société anonyme» en une «società a responsabilità limitata» (société à responsabilité limitée) de droit italien et de modifier en conséquence la dénomination sociale en ZWISCHENSTAATLICHE IMMOBILIARINVESTITIONSGESELLSCHAFT A.G.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts de la société dans la forme soumise aux actionnaires.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1724 Luxembourg, 9b, boulevard du Prince Henri à I-10122 Torino, Corso Principe Oddone 18 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131, ainsi que de l'arrêt de la Cours de Justice Européenne numéro C-208/00 du 5 novembre 2002.

Sixième résolution

L'assemblée décide de conférer à un des administrateurs de la société tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cinq cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Vanderhoven, C. Szabo, M. D'Amore, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2005, vol. 530, fol. 40, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 janvier 2005.

J. Seckler.

(011197.3/231/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

LONDON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 54.289.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour LONDON HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(012256.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

RF - LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 81.550.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 31 janvier 2005 que TMF SECRETARIAL SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 31 janvier 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Mr. Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Il résulte également que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00885. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012253.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

EUFINA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 68.478.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour EUFINA S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(012257.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

COFIDILUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 18.343.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00143, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour COFIDILUX, Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(012259.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

SILVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R. C. Luxembourg B 20.102.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour SILVERFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(012261.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

COUNTESS CFO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 89.290.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 31 janvier 2005 que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 31 janvier 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Mr. Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Il résulte également que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00887. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012258.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

RONI S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 63.139.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RONI S.A., avec siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 63.139, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 février 1998, publié au Mémorial C numéro 347 du 14 mai 1998,

et la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 17 mai 1999, publié au Mémorial C numéro 1278 du 4 septembre 2002, ayant un capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule soixante-neuf euros (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Cahen, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Carole Cahen, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert Becker, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société RONI S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne la société à responsabilité limitée BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., avec siège social à L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 63.836), comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Cahen, C. Cahen, R. Becker, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2005, vol. 530, fol. 45, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 28 janvier 2005.

J. Seckler.

(011201.3/231/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

COPERNICUS EURO CDO II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 87.624.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration tenu le 31 janvier 2005 que TMF ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., administrateur de sociétés, a été co-optée administrateur de la société avec effet au 31 janvier 2005 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Mr. Armin Kirchner. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur. La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Il résulte également que la société a été transférée du 33, boulevard du Prince Henri au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2004.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour la société

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2005, réf. LSO-BB00890. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012260.3/805/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

PROFOOT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

H. R. Luxemburg B 84.270.

Im Jahre zweitausendvier, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Emile Schlessler, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame,

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft PROFOOT S.A. mit Sitz in L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 18. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 334 vom 28. Februar 2002, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 25. April 2002, veröffentlicht im Mémorial, «Recueil des Sociétés et Associations» C, Nummer 1134 vom 26. Juli 2002, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 84.270.

Als Vorsitzender der Versammlung amtiert Herr Carsten Schaudienst, Kaufmann, wohnhaft in Luxemburg, welcher Herrn Tekin Seydi, Angestellter, wohnhaft in Beringen, zum Schriftführer bestellt.

Die Versammlung ernennt zum Stimmzähler, Herr Luc Lesire, Angestellter, wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Aktionäre und die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, dem Schriftführer, dem Stimmzähler, den Aktionären oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben eingetragen zu werden.

II.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass sämtliche Aktien anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschließen, wovon die Aktionäre im Voraus Kenntnis hatten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgenden Punkt:

Einführung eines Vorkaufsrechts und infolgedessen, Abänderung von Artikel drei der Satzung.

Nach Beratung, fasst die Generalversammlung dann einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, ein Vorkaufsrecht in die Statuten der Gesellschaft einzuführen und, infolgedessen, Artikel drei der Satzung umzuändern wie folgt:

«**Art. 3.** Das Gesellschaftskapital beträgt einunddreissigtausend euro (EUR 31.000,-), und ist eingeteilt in hundertfünfzwanzig (125) Aktien zu je zweihundertachtundvierzig euro (EUR 248,-).

Die Aktien lauten auf den Namen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Die Übereignung von Aktien unter Aktionären an die Aktionäre ist frei statthaft. Kein Aktionär darf jedoch seine Aktien an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das vorherige Einverständnis der anderen Aktionäre, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den andern Aktionären durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Namen, Vornamen, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die anderen Aktionäre haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Aktien im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Aktien. Bei Ausübung dieses Vorkaufsrechtes wird der Preis einer Aktie auf den Verkehrswert festgesetzt, laut «Stuttgarter Verfahren».

Binnen einem Monat müssen die anderen Aktionäre der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob sie den vorgeschlagenen Übernehmer annehmen oder ob sie von ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch machen.

Bei Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird Letzterer Aktionär für die von ihm erworbenen Aktien, welche mit allen damit verbundenen Rechten und Pflichten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und wollen die anderen Aktionäre selbst die zu übernehmenden Aktien nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu dem wie vorgehend erwähnt berechneten Preis aufkaufen.

Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines dritten Übernehmers, gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

Bei Sterbefall können die Aktien nur mit der Zustimmung der überlebenden Aktionäre an Nicht-Aktionäre übertragen werden, ausser wenn es sich um Nachkommen oder den Ehepartner handelt.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: C. Schaudienst, T. Seydi, L. Lesire, E. Schlesser.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2004, vol. 146S, fol. 24, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, zum zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 1. Februar 2005.

E. Schlesser.

(011396.2/227/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

PROFOOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8017 Strassen, 14, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 84.270.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 1^{er} février 2005.

E. Schlesser.

(011399.3/227/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

23884

GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.908.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00176, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(012264.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.908.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(012266.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.908.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(012268.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

INTERCOMMUNICA S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 62.621.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de INTERCOMMUNICA S.A. (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 24 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 261 du 21 avril 1997.

La Société est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.621.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant décision des actionnaires de la Société, prise en assemblée générale extraordinaire, qui s'est tenue sous seing privé à la date du 5 juin 2002, aux termes de laquelle le capital social de la Société fut converti en euros (EUR) entraînant la modification de l'article trois (3) des statuts; Un extrait de ladite assemblée a été publié au Mémorial C numéro 1721 du 3 décembre 2002.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date de ce jour, en voie de formalisation.

Que suivant une seconde assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date de ce même jour, le rapport du liquidateur avec ses pièces à l'appui ont été présentés à cette assemblée et la société STARGLADE INVESTMENTS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 41, Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni), a été désignée commissaire à la liquidation de la Société.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line Schul, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marie-Françoise Goffinet, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Ange, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Rapport du commissaire vérificateur.
- 2.- Approbation des comptes de liquidation.
- 3.- Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation.
- 4.- Clôture de la liquidation.
- 5.- Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés pendant cinq ans au moins.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé actuellement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions, sans désignation de valeur nominale, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, établie par la société STARGLADE INVESTMENTS LIMITED, une société régie par les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41, Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni), approuve le rapport du liquidateur, la société DEALISLE INVESTMENTS LIMITED, ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires donne décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires prononce la clôture de la liquidation de la Société INTERCOMMUNICA S.A.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide en outre que les livres et documents sociaux de la Société liquidée, resteront déposés et conservés pendant le délai légal (cinq ans) au siège de la AXIOME AUDIT, S.à r.l., 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de même qu'y resteront consignés les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés et dont la remise n'aurait pu leur être faite.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-L. Schul, M.-F. Goffinet, P. Ange, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2005, vol. 891, fol. 17, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(013013.3/239/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 29.908.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00163, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2005.

Pour GATEWAY HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

A. Garcia-Hengel / S. Wallers

(012270.3/1017/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

P.W.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 65.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00140, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour P.W.S. S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(012272.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

PAREL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 100.271.

STATUTES

In the year two thousand four, on the thirty-first day of December.

Before Us, M^e Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of PAREL INVESTMENTS S.A., a «société anonyme», having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, incorporated by deed of Me Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 19 April 2004, published in the «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», number 595 of June 10, 2004, registered at the Trade and Companies' Register of Luxembourg at section B number 100.271.

The meeting is presided over by Mr John Seil, «licencié en sciences économiques appliquées», with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Carine Grundheber, «licenciée en lettres modernes», with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Raphaël Docquier, «licencié en sciences de gestion», with professional address at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies, signed ne varietur by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be registered.

II.- As appears from the attendance list, the 310 (three hundred and ten) shares, representing the whole subscribed capital of the company are present or represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of capital in the amount of EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand Euro) to raise it from EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 3,531,000.- (three million five hundred and thirty-one thousand Euro) by the conversion into share capital of part of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the company; by creation and issue of 35,000.- (thirty-five thousand) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to be allotted to the creditor in exchange of the contribution of such claim.

2. Subscription of the 35,000.- (thirty-five thousand) new shares by GROUP LA PERLA LIVING S.à r.l.

3. Subsequent amendment of article five of the by-laws.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously decides what follows:

First resolution

The meeting decides to increase the subscribed capital in the amount of EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand Euro), so as to raise it from its present amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) to EUR 3,531,000.- (three million five hundred and thirty-one thousand Euro), by the issue of 35,000.- (thirty-five thousand) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights and advantages as the presently issued shares.

Subscription - Payment

Thereupon intervened GROUP LA PERLA LIVING, S.à r.l., limited liability company with registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, here represented by Mr John Seil, prenamed, by virtue of a proxy dated December 30, 2004, who declared to subscribe to 35,000.- (thirty-five thousand) new shares and to pay them up by the contribution in kind of part of an uncontested, current and immediately exercisable claim against the company for the amount of EUR 3,500,000.- (three million five hundred thousand Euro).

As requested by article 26-1 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, said contribution has been valuated by an independent auditor, PricewaterhouseCoopers, with registered office in Luxembourg, which report concludes as follows:

«Based on the work performed as described in section 5 of this report, except for the adjustments, if any, on the value of the Contribution in Kind, had we been able to ascertain the recoverability of the loans receivable as described in paragraph 3 of the present report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind is not at least equal to the number and nominal value of the Company's shares to be issued.»

The said proxy and report, signed *ne varietur* by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the contribution being fully carried out, the meeting decides to amend first paragraph of article five of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at EUR 3,531,000.- (three million five hundred and thirty-one thousand Euro) divided into 35,310.- (thirty-five thousand three hundred and ten) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about thirty-eight thousand euro (EUR 38,000.-).

There being no further business before the meeting, the same is thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the appearing parties, whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said appearing parties signed together with us, Notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PAREL INVESTMENTS S.A., société anonyme ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 595 du 10 juin 2004, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 100.271.

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine Grundheber, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël Docquier, licencié en sciences de gestion, demeurant professionnellement au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, signées *ne varietur* par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées pour être enregistrées avec le présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 310 (trois cent dix) actions, représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) pour le porter de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 3.531.000,- (trois millions cinq cent trente et un mille euros) par l'incorporation d'une partie d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible vis-à-vis de la société, par la création et l'émission de 35.000,- (trente-cinq mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune à attribuer au créancier en échange de l'apport de sa créance.

2. Souscription des 35.000 (trente-cinq mille) nouvelles actions par GROUP LA PERLA LIVING, S.à r.l.

3. Modification subséquente de l'article cinq des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros), afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 3.531.000,- (trois millions cinq cent trente et un mille euros), par l'émission de 35.000 (trente-cinq mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Intervient ensuite GROUP LA PERLA LIVING, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ici représentée par Monsieur John Seil, prénommé, en vertu d'une procuration datée du 30 décembre 2004, qui déclare souscrire les 35.000 (trente-cinq mille) nouvelles actions et les libérer intégralement moyennant l'apport en nature d'une partie d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible vis-à-vis de la société pour un montant de EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros).

Conformément à l'article 26-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ledit apport a fait l'objet d'un rapport d'évaluation établi par un réviseur indépendant, PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à Luxembourg, dont la conclusion se lit comme suit:

«Based on the work performed as described in section 5 of this report, except for the adjustments, if any, on the value of the Contribution in Kind, had we been able to ascertain the recoverability of the loans receivable as described in paragraph 3 of the present report, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution in Kind is not at least equal to the number and nominal value of the Company's shares to be issued.»

Lesdits procuration et rapport resteront, après avoir été signés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexés aux présentes pour être formalisés avec elles.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'apport étant totalement réalisé, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.531.000,- (trois millions cinq cent trente et un mille euros) représenté par 35.310 (trente-cinq mille trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trente-huit mille euros (EUR 38.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans la langue des comparants, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: J. Seil, C. Grundheber, R. Docquier, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 10 janvier 2005, vol. 430, fol. 22, case 9. – Reçu 35.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2005.

H. Hellinckx.

(012707.3/242/150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

PAREL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 100.271.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1^{er} février 2005.

H. Hellinckx.

(012708.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

BRIGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 76.734.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BRIGE S.A., avec siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 76.734), constituée suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 22 juin 2000, publié au Mémorial C numéro 823 du 10 novembre 2000,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 622 du 10 août 2001,

- en date du 8 avril 2002, publié au Mémorial C numéro 1.047 du 9 juillet 2002,

ayant un capital social fixé à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR), représenté par mille deux cents (1.200) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

L'assemblée est présidée par Monsieur Michael Censier, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabelle Cailteux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Alexandra Auge, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'année sociale qui courra désormais du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, l'année sociale ayant commencé le 1^{er} juillet 2004 se terminant le 31 décembre 2004.

2. Modification afférente de l'article 9 des statuts.

3. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le 3^e mardi de mai à 10.00 heures.

4. Modification afférente du premier alinéa de l'article 10 des statuts.

5. Divers

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui courra désormais du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année, l'année sociale ayant pris cours le 31 juillet 2004 se terminant le 31 décembre 2004, et de modifier en conséquence l'article neuf (9) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le 3^e mardi de mai à 10.00 heures, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article dix (10) des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 10. Premier alinéa.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^e mardi de mai à 10.00 heures au siège social, ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent trente euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Censier, I. Cailteux, A. Auge, J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2005, vol. 530, fol. 40, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2005.

J. Seckler.

(011205.3/231/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

INTERNATIONAL LOGISTIC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 95.301.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00142, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour INTERNATIONAL LOGISTIC HOLDING S.A.

ECOGEST S.A.

Signature

(012274.3/3083/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

SENATOR APPART HOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R. C. Luxembourg B 77.145.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour la société

Signature

(012279.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

EXCELIANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 310, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 83.412.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00412, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour la société

Signature

(012280.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

ERSTE REINSURANCE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

H. R. Luxemburg B 97.240.

Im Jahre zweitausendundvier, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtswohnsitz zu Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft ERSTE REINSURANCE S.A. (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 48, rue de la Bragance, L-1255 Luxembourg, gegründet gemäss einer notariellen Urkunde vom 21. November 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1376 vom 30. Dezember 2003,

und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxembourg, unter Sektion B Nummer 97.240.

Die Satzung der Gesellschaft wurde seit der Gründungsurkunde nicht abgeändert.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph Bürer, Jurist, wohnhaft in Pfäffikon (Schweiz).

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Nicole Reiter-Moos, Angestellte, wohnhaft in Fentingen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Herrn Claude Fellens, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxembourg.

Der Verwaltungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von 48, rue de Bragance, L-1255 Luxemburg, nach 45, rue des Scillas, L-2529 Howald.

2.- Abänderung des ersten Satzes des Artikels 2 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Howald, Gemeinde Hesperange, Grossherzogtum Luxemburg.»

3.- Abänderung des Absatz 1 des Artikels 17 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«Die jährliche stattfindende ordentliche Hauptversammlung findet rechtens statt im März eines jeden Kalenderjahres, jeweils am zweiten Dienstag um 11.00 Uhr in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort. Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.»

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Sitz der Gesellschaft von seiner jetzigen Anschrift, 48, rue de la Bragance, in L-1255 Luxemburg, nach 45, rue des Scillas, in L-2529 Howald zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschließt die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre den ersten Satz des Artikels zwei (2) der Gesellschaftssatzung abzuändern, um demselben ersten Satz folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. Erster Satz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Howald/Gemeinde Hesperingen (Grossherzogtum Luxemburg).»

Dritter Beschluss

Infolge dieser vorerwähnten Sitzverlegung beschließt die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre zusätzlich Artikel siebzehn (17) erster Absatz der Satzung abzuändern, der fortan diesen abgeänderten Wortlaut erhält:

«**Art. 17. Erster Absatz.** Die jährliche stattfindende ordentliche Hauptversammlung findet rechtens statt im März eines jeden Kalenderjahres, jeweils am zweiten Dienstag um 11.00 Uhr in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort. Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.»

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Bürer, N. Reiter-Moos, C. Fellens, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch an der Alzette, am 3. Januar 2005, Band 891, Blatt 8. – Erhalten 12 Euro.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 28. Januar 2005.

J.-J. Wagner.

(013006.3/239/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

ERSTE REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 97.240.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(013007.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

BARBER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.887.

Extrait du contrat d'achat et de vente de parts sociales daté du 30 décembre 2004

Entre la société

MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

et la société

COPAP PARTICIPATIONS LIMITED, ayant son siège à Clinch's House, Lord Street, Douglas, Isle of Man, IM99 1RZ

La société MeesPierson INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A. cède et vend à COPAP PARTICIPATIONS LIMITED qui accepte et acquiert 125 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,00, chacune représentant la totalité du capital social de la société BARBER, S.à r.l. selon les conditions de vente et autres stipulées dans le contrat. Le prix total de vente s'élève à EUR. 18.000,-.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2005.

Pour BARBER, S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2005, réf. LSO-BB00651. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013657.3/029/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

ESTOR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 25.758.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ESTOR HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 25.758), constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 mars 1987, publié au Mémorial C numéro 175 du 15 juin 1987.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Gabriele, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Suppression de la valeur nominale des cinq cents actions représentatives du capital social.

2.- Réduction du capital souscrit par absorption des pertes reportées au 31 décembre 2003, à concurrence d'un montant de CHF 186.034,29 (cent quatre vingt six mille trente quatre francs suisse et vingt neuf centimes), pour le ramener de son montant actuel de CHF 500.000,00 (cinq cent mille francs suisse) à CHF 313.965,71 (trois cent treize mille neuf cent soixante cinq francs suisses et soixante et onze centimes), par la réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social sans réduire le nombre des actions.

3.- Réduction du capital souscrit par remboursement aux actionnaires d'un montant de CHF 158.965,71 (cent cinquante huit mille neuf cent soixante cinq francs suisses et soixante et onze centimes), en vue de ramener le capital social de CHF 313.965,71 (trois cent treize mille neuf cent soixante cinq francs suisses et soixante et onze centimes) à CHF

155.000 (cent cinquante cinq mille francs suisses) par la réduction du pair comptable des actions représentatives du capital social sans réduire le nombre des actions.

4.- Fixation de la valeur nominale des actions représentatives du capital social à CHF 310,00 (trois cent dix francs suisses) par action.

5.- Modification subséquente de l'article cinq alinéa deux des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à cent cinquante cinq mille francs suisses (155 000,- CHF), représenté par cinq cents (500) actions, d'une valeur nominale de trois cent dix francs suisses (310,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des cinq cents (500) actions représentant le capital social de cinq cent mille francs suisses (500.000,- CHF).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de trois cent quarante-cinq mille francs suisses (345.000,- CHF), pour le ramener de son montant actuel de cinq cent mille francs suisses (500.000,- CHF) à cent cinquante-cinq mille francs suisses (155.000,- CHF), sans annulation d'actions mais en réduisant le pair comptable des actions représentatives du capital social.

L'assemblée constate que cette réduction de capital est réalisée:

- par absorption des pertes reportées au 31 décembre 2003, à concurrence d'un montant de cent quatre-vingt-six mille trente-quatre francs suisse et vingt-neuf centimes (186.034,29 CHF);

- par remboursement d'un montant de cent cinquante huit mille neuf cent soixante cinq francs suisses et soixante et onze centimes (158.965,71 CHF) aux actionnaires, actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la société.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et au remboursement aux actionnaires, étant entendu que le remboursement ne peut avoir lieu que 30 (trente) jours après la publication du présent acte au Mémorial C.

Troisième résolution

L'assemblée décide de remplacer les cinq cents (500) actions existantes sans expression de valeur nominale par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cent dix francs suisses (310,- CHF) chacune.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le deuxième de l'article cinq (5) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à cent cinquante-cinq mille francs suisses (155.000,- CHF), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de trois cent dix francs suisses (310,- CHF) chacune, entièrement libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de supprimer les mots «et pour la première fois en mil neuf cent quatre-vingt-huit» du 1^{er} alinéa de l'article vingt-deux (22) et la 2^{ème} phrase de l'article vingt-huit (28) des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la réduction du capital social est évalué à la somme de 223.431,12 EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, C. Gabriele, H.-H. Doubet, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 52, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2005.

J. Seckler.

(011230.3/231/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

RED ZONE EVENEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 89.715.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2005, réf. LSO-BB00410, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2005.

Pour la société

Signature

(012281.3/1091/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2005.

LETS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 79.803.

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LETS HOLDING, ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79803, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 590 du 31 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie Steffen, employé privé, demeurant à Schieren.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Taskiran, employé privé, demeurant à Junglinster.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Il résulte de ladite liste de présence que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour, qui est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux délais et formalités de convocation.
 2. Décision d'approuver les comptes et le rapport du conseil d'administration.
 3. Décision de reporter le résultat aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003, après affectation de 3.100,- EUR à la réserve légale compte tenu du bénéfice réalisé au 31 décembre 2001.
 4. Décision de donner décharge aux administrateurs pour la période de leur mandat.
 5. Décision d'approuver le rapport du commissaire aux comptes et de lui donner décharge pour la période de son mandat.
 6. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence d'un montant de 419.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 450.000,- EUR, par la création et l'émission de 41.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par la conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la société.
 7. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.
 8. Adaptation en conséquence de l'article 5, alinéa 1^{er}, des statuts.
- Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée constate que les actionnaires ont renoncé aux délais et formalités de convocation.

Deuxième résolution

Les administrateurs nouvellement nommés rapportent à l'assemblée que lors de la reprise des dossiers au mois d'août, aucun bilan n'était disponible depuis la constitution. Par conséquent, les administrateurs attirent l'attention des actionnaires sur le travail accompli par le présent conseil d'administration depuis lors, et par le commissaire aux comptes qui ont préparé et soumettent pour approbation les comptes clôturés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003. Les mêmes administrateurs invitent également les actionnaires à se prononcer en faveur de l'augmentation de capital proposée ci-après, devant permettre à la société de respecter le ratio d'endettement applicable à la société.

Après cet exposé et après avoir pris connaissance, l'assemblée approuve les comptes clôturés aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003 et le rapport du conseil d'administration.

Troisième résolution

L'assemblée décide de reporter le résultat aux 31 décembre 2000, 2001, 2002 et 2003, après affectation de la somme de trois mille cent euros (3.100,- EUR) à la réserve légale compte tenu du bénéfice réalisé au 31 décembre 2001.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la société pour la période de leur mandat.

Cinquième résolution

Après avoir pris connaissance, l'assemblée décide d'approuver le rapport du commissaire aux comptes et de lui donner décharge pour la période de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent dix-neuf mille euros (419.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR), par la création et l'émission de quarante et un mille neuf cents (41.900) actions nouvelles de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la société.

Septième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des quarante et un mille neuf cents (41.900) actions nouvelles, la société CLARENCE INVESTMENTS LLC., ayant son siège social à 1605 Pebrical Avenue, Cheyenne, WY-82001 (U.S.A.).

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes la société CLARENCE INVESTMENTS LLC., ici représentée en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la société LETS HOLDING, et en annulation de cette même créance à concurrence de quatre cent dix-neuf mille euros (419.000,- EUR).

Rapport d'évaluation de l'apport

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Jean Claude Thoma, de L-8160 Bridel, 14, rue Mathias Perrang, en date du 24 décembre 2004, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur nominale de l'augmentation de capital de 419.000,- euros et au nombre et à la valeur nominale des parts sociales à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

«**Art. cinq. Alinéa 1^{er}** Le capital souscrit de la société est fixé à quatre cent cinquante mille euros (450.000,- EUR), représenté par quarante-cinq mille (45.000) actions, chacune d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR).»

Version anglaise:

«**Art. 5. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at four hundred and fifty thousand euro (450.000,- EUR), represented by forty-five thousand (45.000) shares of a par value of ten euro (10,- EUR) each.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à cinq mille neuf cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-M. Steffen, A. Taskiran, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 50, case 11. – Reçu 4.190 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2005.

J. Seckler.

(011227.3/231/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

S.IN.I.T. SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES S.A.,
Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 46.253.

L'an deux mille quatre, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme S.IN.I.T. SOCIETE INTERNATIONALE D'INVESTISSEMENTS TECHNIQUES S.A., avec siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyès-Walch, de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 118 du 30 mars 1994, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire Thyès-Walch, en date du 8 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1147 du 30 juillet 2002, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 46.253.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sandro Capuzzo, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,

qui désigne comme secrétaire Madame Roberta Masson, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Patricia Ceccotti, employée privée, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Approbation de la situation comptable intermédiaire au 30 novembre 2004 et présentation des derniers comptes approuvés au 31 décembre 2003.

2. Conversion du capital sociétaire en euro et sa réduction en assiette des pertes de gestion montantes de la situation comptable intermédiaire au 30 novembre 2004.

3. Adoption de la nationalité italienne et transfert du siège social de la société de Luxembourg en Italie à l'adresse Strada delle Fornaci, 20, 41100 Modena (Italie).

4. Refonte des statuts en les adaptant à la loi italienne.

5. Acceptation de la démission des Administrateurs actuels et du Commissaire aux Comptes.

6. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 à la date de la présente assemblée.

7. Nomination de l'administrateur unique dans la personne de Monsieur Iori William, né à Modena (Italie), le 5 avril 1952 et résidant à 41012 Carpi (Modena - Italie), Via Zanini no 7.

8. Nomination des membres qui vont composer les commissaires aux comptes, à savoir:

- Albino Motter (Président), né à Transacqua (Trento - Italie), le 22 août 1967 et résidant à Castelnuovo Rangone (Modena - Italie), Via della Chiesa no 28,

- Stefania Luppi (commissaire aux comptes effectif), née à Modena - Italie, le 24 janvier 1970 et résidant à Modena, Via Fermi no 38,

- Elena Parenti (commissaire aux comptes effectif), née à Pavullo nel Frignano (Modena - Italie), le 25 novembre 1975, et résidant à Pavullo nel Frignano, Via Pietri no 14,

- Gianluca Riccardi (commissaire aux comptes suppléant), né à Modena, le 16 octobre 1972, et résidant à Modena, Via Rua Muro no 52,

- Rosa Pipitone (commissaire aux comptes suppléant), née à Carpi (Modena - Italie), le 27 juin 1968, et résidant à Carpi (Modena), SS Motta no 83.

9. Nomination de Madame Grazia Calzolari, née à Carpi (Modena - Italie), le 10 avril 1962 et résidant à Soliera (Modena - Italie), Via Ticino no 55, en tant que «commissaire aux comptes unique».

10. Autorisation à donner à Monsieur William IORI, né à Modena (Italie), le 5 avril 1952 et résidant à Carpi, fraction Gargallo (Modena - Italie), Via Zanini no 7, à faire le nécessaire en Italie pour compte de la société, pour rendre le transfert de siège et le changement de nationalité effectifs selon les lois italiennes et adoption des statuts selon la loi italienne.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver la situation comptable intermédiaire au 30 novembre 2004 et de présenter les derniers comptes approuvés au 31 décembre 2003.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de convertir la devise du capital social de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 298.500,-) en deux cent seize mille sept cent soixante-quinze virgule soixante euros (EUR 216.775,60), et d'apurer les pertes et pertes reportées par diminution du capital social à concurrence d'un montant de soixante mille cinq cent soixante-trois virgule soixante-sept euros (EUR 60.563,67), pour le ramener de son montant de deux cent seize mille sept cent soixante-quinze virgule soixante euros (EUR 216.775,60) à cent cinquante-six mille deux cent onze virgule quatre-vingt-treize euros (EUR 156.211,93).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social administratif et le siège de direction effective de la société, avec effet à la date de ce jour, de Luxembourg à Modena (Italie), Strada delle Fornaci 20, et de faire adopter par la société la nationalité italienne, sans toutefois que ce changement de nationalité et de transfert de siège donne lieu, ni légalement, ni fiscalement, à la constitution d'une personne juridique nouvelle.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de procéder, devant un notaire italien, à une refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs actuels, à savoir:

- a) Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé Dess, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
 - b) Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
 - c) Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
 - d) Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey,
- et du commissaire aux comptes actuel, à savoir FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, avec siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Sixième résolution

L'assemblée décide de donner décharge entière et définitive aux administrateurs et au commissaire aux comptes démissionnaires, pour la période allant du 1^{er} janvier 2004 jusqu'à la date de la présente assemblée.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur unique de la société:

Monsieur William IORI, né à Modena (Italie), le 5 avril 1952, demeurant à I-41012 Carpi/Modena (Italie), Via Zanini 7.

Huitième résolution

L'assemblée décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer un Collège des Commissaires composé de membres titulaires (effectifs) et de membres suppléants.

- Est nommé président du Collège des Commissaires:

Monsieur Albino Motter, né à Transacqua/Trento (Italie), le 22 août 1967, demeurant à I-Castelnuovo Rangone (Modena), Via della Chiesa 28;

- Sont nommés membres effectifs du Collège des Commissaires:

- Madame Stefania Luppil, née à Modena (Italie), le 24 janvier 1970, demeurant à I-Modena, Via Fermi 38,

- Madame Elena Parentil, née à Pavullo nel Frignano/Modena (Italie), le 25 novembre 1975, demeurant à I-Pavullo nel Frignano, Via Pietri 14;

- Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires:

- Monsieur Gianluca Riccardi, né à Modena (Italie), le 16 octobre 1972, demeurant à I-Modena, Via Rua Muro 52,

b) Madame Rosa Pipitone, née à Carpi/Modena (Italie), le 27 juin 1968, demeurant à I-Carpi/Modena, SS Motta 83.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer Madame Grazia Calzolari, née à Carpi/Modena (Italie), le 10 avril 1962, demeurant à I-Soliera/Modena, Via Ticino 55, en tant que «commissaire aux comptes unique».

Dixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'autoriser Monsieur William Iori, prénommé, à faire le nécessaire en Italie pour compte de la société, pour rendre le transfert de siège et le changement de nationalité effectifs selon les lois italiennes, et pour faire adopter les statuts selon la législation italienne.

L'assemblée décide d'accorder tous pouvoirs généralement quelconques au porteur d'une expédition des présentes, à l'effet de faire procéder à la radiation de la société au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg.

L'assemblée décide que tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg seront conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège social.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: S. Capuzzo, R. Masson, P. Ceccotti, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2005, vol. 23CS, fol. 34, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} février 2005.

E. Schlessler.

(011394.3/227/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

A.T.P. S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 73.981.

ACL, ACCEPT CONSEIL LUXEMBOURG, S.à r.l., domiciliaire, résilie le contrat de domiciliation de la société ci-dessus référencée avec effet au 3 janvier 2005.

La société A.T.P. S.A. ne sera donc plus domiciliée au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, rétroactivement au 3 janvier 2005.

Pour ACL, ACCEPT CONSEIL LUXEMBOURG, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2005, réf. LSO-BB01126. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013121.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

**SUAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. SUAL S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 23.559.

L'an deux mille quatre, le trente et un décembre, à 10.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SUAL S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 23.559,

constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Bascharage, en date du 18 novembre 1985, publié au Mémorial C numéro 7 du 9 janvier 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Reginald Neuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 1990, publié au Mémorial C numéro 165 du 5 avril 1991, et dont le capital social a été converti et augmenté à EUR 175.000,- (cent soixante-quinze mille euros), représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 juin 2000, dont un extrait du procès-verbal sous seing privé a été publié au Mémorial C numéro 563 du 24 juillet 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Gabriele, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Hugues Doubet, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des 700 (sept cents) actions représentatives du capital social.
2. Augmentation du capital social souscrit à concurrence de EUR 125.000,- (cent vingt cinq mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 175.000,- (cent soixante quinze mille euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des 700 (sept cents) actions existantes, pour le porter de son montant actuel de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) à EUR 428,57 (quatre cent vingt huit euros et cinquante sept cents), à libérer par incorporation de résultats disponibles au 31 décembre 2003.
3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.
4. Changement de la dénomination sociale en SUAL HOLDING S.A.
5. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.
6. Modification de la première phrase de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société est constituée pour une durée illimitée.».

7. Modification de l'article 11 des statuts par ajout de la phrase suivante: «Le Conseil d'Administration est notamment autorisé à émettre des emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, à en fixer les termes et conditions et les cas échéant, à émettre des certificats au porteur représentatif de l'emprunt.»

8. Ratification des actes relatifs à l'émission d'emprunt obligataire et effectués par le Conseil d'Administration depuis la création de la société.

9. Divers.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés:

- au Mémorial C numéro 1228 du 1^{er} décembre 2004 et numéro 1289 du 16 décembre 2004;

- au «Letzeburger Journal» en date des 1^{er} et 16 décembre 2004.

- au «Luxemburger Wort» en date des 1^{er} et 16 décembre 2004.

Les numéros justificatifs de ces publications sont déposés au bureau.

III.- Que les actionnaires assistant à la présente assemblée générale extraordinaire et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV.- Qu'une première assemblée, régulièrement convoquée, s'est réunie le 29 novembre 2004 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui soumis à la présente assemblée, mais que cette première assemblée n'était pas régulièrement constituée pour défaut du quorum de présence requis par la loi, comme cela résulte plus amplement du procès-verbal dressé à cette occasion par le notaire instrumentant, lequel procès-verbal a été enregistré à Grevenmacher, le 14 décembre 2004, volume 530, folio 2, case 10.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que 4 (quatre) actions sur un total de 700 (sept cents) actions émises sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

VI.- Qu'il en résulte que la présente assemblée en tant que deuxième assemblée est régulièrement constituée, aucun quorum de présence n'étant requis, et peut en conséquence délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour lui soumis.

Sur ce, l'assemblée a constaté qu'elle était régulièrement constituée et, après avoir approuvé l'exposé de la présidente, a abordé l'ordre du jour et, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des 700 (sept cents) actions représentatives du capital social.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 125.000,- (cent vingt cinq mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 175.000,- (cent soixante quinze mille euros) à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), sans émission d'actions nouvelles, mais par augmentation du pair comptable des 700 (sept cents) actions existantes, pour le porter de son montant actuel de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) à EUR 428,57 (quatre cent vingt huit euros et cinquante sept cents).

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de résultats disponibles au 31 décembre 2003 à concurrence de EUR 125.000,- (cent vingt cinq mille euros).

La justification de l'existence desdits résultats disponibles a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 300.000,- (trois cent mille euros), représenté par 700 (sept cents) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.'

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en SUAL HOLDING S.A. et de modifier en conséquence l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de SUAL HOLDING S.A.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adopter pour la société une durée illimitée et de modifier en conséquence la première phrase de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. 1^{ère} phrase.** La société est constituée pour une durée illimitée.».

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article onze des statuts par ajout de la phrase suivante:

«**Art. 11. Dernière phrase.** Le Conseil d'Administration est notamment autorisé à émettre des emprunts obligataires, ordinaires ou convertibles, à en fixer les termes et conditions et les cas échéant, à émettre des certificats au porteur représentatif de l'emprunt.».

Septième résolution

L'assemblée décide de ratifier tous les actes relatifs à l'émission d'emprunt obligataire et effectués par le Conseil d'Administration depuis la création de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, C. Gabriele, J.-H. Doubet, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2005, vol. 530, fol. 52, case 4. – Reçu 1 250 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 1^{er} février 2005.

J. Elvinger.

(011225.3/231/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

M.A.N.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 61.182.

L'an deux mille quatre, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme M.A.N.I. S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 61.182, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 32 du 15 janvier 1998,

et dont le capital social a été converti en quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante et onze cents (49.578,71 EUR), représenté par deux mille (2.000) actions sans désignation de valeur nominale, suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 juin 2002, dont un extrait du procès-verbal sous seing privé a été publié au Mémorial C numéro 1.378 du 23 septembre 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Olivier Henz, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anne Zinni, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme M.A.N.I. S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

La société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.905.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: O. Henz, T. Grosjean, A. Zinni, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2005, vol. 530, fol. 39, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 janvier 2005.

J. Seckler.

(011236.3/231/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2005.

ASA LOCATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 59.481.

Adresse de la société: 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour réquisition

Pour ASA LOCATION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01574. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013726.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

AUTREPART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 89.076.

Adresse de la société: 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 janvier 2005.

Pour réquisition

Pour AUTREPART, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 janvier 2005, réf. LSO-BA01575. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013729.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

DECISION DATA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 70.390.

STATUTS

L'an deux mille quatre, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DECISION DATA LUXEMBOURG S.A. (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au registre

de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.390, constituée suivant acte notarié du 25 juin 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Associations numéro 669 du 3 septembre 1999.

Les statuts de la Société été modifiés suivant acte du notaire soussigné, en date du 20 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Associations numéro 110 du 28 janvier 2002.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Patricia Rubeo-Lisa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée Générale ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Dissolution anticipée de la Société.
- 2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.- Décharge aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social actuellement fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille et cent (3.100) actions est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de procéder à la dissolution de la Société DECISION DATA LUXEMBOURG S.A. et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme seul liquidateur de la Société: la société FIDALUX S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 25.610).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires accorde pleine et entière décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de ladite société actuellement en fonction pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, P. Rubeo-Lisa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 janvier 2005, vol. 891, fol. 18, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 février 2005.

J.-J. Wagner.

(013024.3/239/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

BRE/BERKELEY 2, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: 12.500,- €.

Gesellschaftssitz: L-2453 Luxemburg, 20, rue Eugène Ruppert.

H. R. Luxemburg B 104.659.

BERICHTIGUNG

Der Auszug betreffend der mehreren Anteilsübertragungsverträgen vom 14. Dezember 2004, welcher am 26. Januar 2005 unter der Referenz L050008754.5 beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt wurde, beinhaltet einen Fehler in den Angaben zu den 2 zuletzt aufgeführten neuen Anteilhabern.

anstatt:

- 26 (sechszwanzig) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL-A L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345 Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen im «Alberta Corporate Registry» unter der Nummer 9115478, übertragen hat;

- 7 (sieben) der 500 (fünfhundert) Anteile, die sie in der Gesellschaft gehalten hat an BLACKSTONE REAL ESTATE PARTNERS INTERNATIONAL-B L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345 Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen im «Alberta Corporate Registry» unter der Nummer 9115478, übertragen hat,

sollen die zwei zuletzt aufgeführten neuen Anteilhaber wie folgt lauten:

- BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-A L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von DELAWARE, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345 Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen im «Alberta Corporate Registry» unter der Nummer 9115478, 26 (sechszwanzig) Anteile

- BLACKSTONE REAL ESTATE HOLDINGS INTERNATIONAL-B L.P., ein limited partnership gegründet nach dem Recht des Staates von Delaware, U.S.A., mit Gesellschaftssitz in 345 Park Avenue, New York, NY 10154, U.S.A., eingetragen im «Alberta Corporate Registry» unter der Nummer 9115478, 7 (sieben) Anteile

Zum Vermerk und Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 10. Februar 2005.

BRE/BERKELEY 2, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2005, réf. LSO-BB02387. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(013699.3/250/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2005.

DEGUSSA RE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2925 Howald, 45, rue des Scillas.

H. R. Luxemburg B 18.707.

Im Jahre zweitausendundvier, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtswohnsitz zu Sassenheim (Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft DEGUSSA RE S.A. (die «Gesellschaft»), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 48 rue de la Bragance, L-1255 Luxemburg,

gegründet gemäß einer notariellen Urkunde vom 24 September 1981, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 287 vom 29. Dezember 1981,

und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, unter Sektion B Nummer 18.707.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals durch notarielle Urkunden abgeändert und zum letzten Mal durch einer Urkunde aufgenommen am 6. Juni 2003, welche im Mémorial C Nummer 855 vom 20. August 2003, veröffentlicht wurde.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Christoph Bürer, Jurist, wohnhaft in Pfäffikon (Schweiz).

Die Vorsitzende bestellt zum Schriftführer Frau Nicole Reiter-Moos, Angestellte, wohnhaft in Fentingen.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Claude Fellens, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg.

Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes von 48, rue de Bragance, L-1255 Luxemburg, nach 45, rue des Scillas, L-2529 Howald.

2.- Abänderung von Absatz 1 des Artikels 2 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Howald, Gemeinde Hesperange, Grossherzogtum Luxemburg.»

3.- Abänderung des Artikels 15 der Satzung, welcher künftig folgenden Wortlaut haben wird:

«Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Donnerstag im Monat April um 11.30 in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort. Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.»

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Verwaltungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigelegt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionären werden nach Unterzeichnung ne varietur durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

III.- Sämtliche Aktien der Gesellschaft sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt den Sitz der Gesellschaft von seiner jetzigen Anschrift, 48, rue de la Bragançe, in L-1255 Luxemburg, nach 45, rue des Scillas, in L-2529 Howald zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Demzufolge beschließt die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre Absatz eins des Artikels zwei (2) der Gesellschaftssatzung abzuändern, um demselben Absatz folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 2. Erster Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Howald/Gemeinde Hesperingen (Grossherzogtum Luxemburg).»

Dritter Beschluss

Infolge dieser vorerwähnten Sitzverlegung beschließt die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre zusätzlich Artikel fünfzehn (15) der Satzung abzuändern, der fortan diesen abgeänderten Wortlaut erhält:

«**Art. 15.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am dritten Donnerstag im Monat April eines jeden Jahres um 11.30 in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort. Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.»

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Verwaltungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Bürer, N. Reiter-Moos, C. Fellens, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 3. Januar 2005, Band 891, Blatt 8, Feld 9. – Erhalten 12 Euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 28. Januar 2005.

J.-J. Wagner.

(013105.3/239/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

DEGUSSA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2925 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 18.707.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 janvier 2005.

J.-J. Wagner.

(013106.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2005.